

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-20

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS PROGRAMMATION 2007

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, en vigueur depuis 1989, a été reconduite lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2007.

Elle s'appuie sur les critères suivants :

1^{ER} CAS : PETITS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT < 46 000 € HT -

1. Aménagements, créations d'équipements sportifs

.Dépense subventionnable plafond : 26 000 € HT

.Taux de subvention : 60 %

2. Courts de tennis extérieurs

. Subvention forfaitaire : 6 100 €

Courts de tennis couverts

. Subvention forfaitaire : 9 200 €

2^{EME} CAS : GROS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT > 46 000 € HT -

1. Communes de plus de 2000 habitants et Associations

. Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT

. Taux de subvention : 15 %

1. Communes de moins de 2000 habitants

. Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT

. Taux de subvention : 22,5 %

3^{EME} CAS : EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PARTICULIERS

Examen particulier du dossier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

J'ai l'honneur de vous soumettre les dossiers de demande de subvention déposés par des communes du département.

Je tiens enfin à vous rappeler, que les subventions attribuées seront imputées sur l'article 204143, sous-fonction 32 du Budget Départemental.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation de la ligne budgétaire correspondante, serait la suivante :

Communes :

A - Autorisation de programme 2007	402 072 €
B - Dépenses engagées à ce jour	-
C - Engagement à la présente commission	173 855 €
D – Reliquat.....	228 217 €

COMMUNES

❑ DOSSIERS 2007

COMMUNES	OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVEN- TION PROPOSEE
1 BESSENS	Eclairage du terrain d'entraînement	5 708 €	5 708 €	60 %	3 425 €
2 BOURRET	Création d'un boulodrome	34 000 €	26 000 €	60 %	15 600 €
3 CORBARIEU	Eclairage du court de tennis	8 902 €	8 902 €	60 %	5 341 €
4 LABASTIDE- SAINT-PIERRE	Aménagement d'un terrain de football	48 937 €	48 937 €	15 %	7 341 €
5 LAGUEPIE	Aménagement d'un plateau sportif	28 020 €	26 000 €	60%	15 600 €
6 LAMOTHE CAPDEVILLE	Création d'un court de tennis	16 853 €	16 853 €	forfait	6 100 €
7 LA VILLE DIEU DU TEMPLE	Eclairage du stade de football	30 914 €	26 000 €	60 %	15 600 €

COMMUNES	OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVEN- TION PROPOSEE
8 MONTBARTIER	Création d'un court de tennis	16 907 €	16 907 €	Forfait	6 100 €
9 MONTPEZAT DE QUERCY	Aménagement d'un boulodrome	10 330 €	10 330 €	60 %	6 198 €
10 NEGREPELISSE	Création d'un skate park	45 257 €	26 000 €	60 %	15 600 €
11 REYNIES	Aménagement d'un plateau sportif	33 183 €	26 000 €	60 %	15 600 €
12 SAINT ETIENNE DE TULMONT	Construction d'un bâtiment vestiaires-gradins	423 873 €	305 000 €	15 %	45 750 €
13 SEPTFONDS	Réalisation d'un club house au terrain de rugby	30 500 €	26 000 €	60 %	15 600 €
TOTAL 173 855 €					

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-20

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS
PROGRAMMATION 2007**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions aux communes telles que réparties en annexe pour un montant global de 173 855 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204143, sous-fonction 32 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

COMMUNES

❑ DOSSIERS 2007

CP07/04-20annexe

COMMUNES	OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVENTION ACCORDEE
1 BESSENS	Eclairage du terrain d'entraînement	5 708 €	5 708 €	60 %	3 425 €
2 BOURRET	Création d'un boulodrome	34 000 €	26 000 €	60 %	15 600 €
3 CORBARIEU	Eclairage du court de tennis	8 902 €	8 902 €	60 %	5 341 €
4 LABASTIDE- SAINT-PIERRE	Aménagement d'un terrain de football	48 937 €	48 937 €	15 %	7 341 €
5 LAGUEPIE	Aménagement d'un plateau sportif	28 020 €	26 000 €	60%	15 600 €
6 LAMOTHE CAPDEVILLE	Création d'un court de tennis	16 853 €	16 853 €	forfait	6 100 €
7 LA VILLE DIEU DU TEMPLE	Eclairage du stade de football	30 914 €	26 000 €	60 %	15 600 €

COMMUNES	OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVENTION ACCORDEE
8 MONTBARTIER	Création d'un court de tennis	16 907 €	16 907 €	Forfait	6 100 €
9 MONTPEZAT DE QUERCY	Aménagement d'un boulodrome	10 330 €	10 330 €	60 %	6 198 €
10 NEGREPELISSE	Création d'un skate park	45 257 €	26 000 €	60 %	15 600 €
11 REYNIES	Aménagement d'un plateau sportif	33 183 €	26 000 €	60 %	15 600 €
12 SAINT ETIENNE DE TULMONT	Construction d'un bâtiment vestiaires- gradins	423 873 €	305 000 €	15 %	45 750 €
13 SEPTFONDS	Réalisation d'un club house au terrain de rugby	30 500 €	26 000 €	60 %	15 600 €
TOTAL 173 855 €					

Le Président,